

Cote du document: EB 2019/127/R.41/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 10 a) ii)
Date: 12 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ronald Thomas Hartman
Directeur de la Division de l'engagement,
du partenariat et de la mobilisation
des ressources à l'échelle mondiale
téléphone: +39 06 5459 2610
courriel: r.hartman@ifad.org

Atsuko Hirose
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: a.hirose@ifad.org

Leon Williams
Fonctionnaire principal chargé des partenariats
téléphone: +39 06 5459 2809
courriel: l.williams@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document en annexe, ainsi que le projet de résolution, et à approuver les informations qui y figurent, dont l'approbation du candidat proposé par le Président pour être retenu par le Conseil d'administration comme candidat à recommander au Conseil des gouverneurs pour le rôle de président externe.

La mise à jour de l'annexe et le projet de résolution qu'elle contient, y compris la proposition de composition de la Consultation sur FIDA12, sera soumise au Conseil d'administration à sa cent vingt-huitième session pour approbation, pour être ensuite soumise au Conseil des gouverneurs, à sa quarante-troisième session.

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

1. La résolution 203/XLI sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) dispose que la période prévue pour ladite reconstitution est la période triennale débutant le 1^{er} janvier 2019 (voir le paragraphe 1).
2. Aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, "afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement [...] si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes".
3. Afin de garantir l'examen de la disponibilité des ressources en temps voulu, avant l'expiration de la période couverte par FIDA11, un projet de résolution prévoyant l'établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA doit être soumis à l'examen du Conseil d'administration avant d'être présenté au Conseil des gouverneurs, accompagné des recommandations formulées par le Conseil d'administration à ce sujet, pour examen et adoption.
4. Compte tenu du bilan positif de la présidence externe pendant les Consultations sur FIDA9, FIDA10 et FIDA11, le Conseil d'administration a entériné la proposition de la direction de maintenir cette pratique pour FIDA12, et approuvé la procédure selon laquelle il reviendrait au Conseil de sélectionner un(e) président(e) externe¹ qui sera recommandé(e) au Conseil des gouverneurs.
5. Un comité formé de deux membres de la direction et de trois Coordonnateurs a été chargé d'analyser les candidatures et de communiquer leur évaluation des candidats au Président du FIDA.
6. Un appel à candidatures a été publié sur le site web du FIDA du 6 au 31 mai 2019, au titre duquel deux candidatures ont été reçues. L'un des deux candidats s'étant avéré par la suite indisponible, le Comité a convenu que les États membres et la direction auraient de nouveau la possibilité de soumettre des candidatures à l'échéance du 24 juillet. Deux candidatures supplémentaires ont été reçues. Le comité a remis son évaluation de trois candidats admissibles (une femme, deux hommes) au Président du FIDA. Le Comité a estimé que tous les candidats pouvaient assumer le rôle de président(e) externe, selon les critères approuvés par le Conseil d'administration. Néanmoins, il a indiqué sa préférence pour les deux candidats suivants: Caroline Anstey et Kyle Peters. Les représentants des trois Listes ont marqué une légère préférence pour M^{me} Anstey, tandis que les représentants de la direction ont indiqué leur préférence pour M. Peters.

¹ Voir le document EB 2019/126/R.32.

7. Après prise en compte des observations du comité, le Président du FIDA propose que le Conseil d'administration désigne Kyle Peters comme candidat à la présidence externe qui sera recommandé au Conseil des gouverneurs.
8. En ce qui concerne la composition de la Consultation sur FIDA12, des discussions informelles sont en cours entre la direction et les Coordonnateurs afin de définir une proposition qui serait acceptable par toutes les Listes. La proposition devrait être soumise au Conseil d'administration à sa cent vingt-huitième session en décembre 2019, accompagnée d'une version actualisée du document figurant en annexe et du projet de résolution qui y figure, pour approbation et soumission au Conseil des gouverneurs à sa quarante-troisième session.
9. Les recommandations de la Consultation seront transmises au Conseil des gouverneurs en 2021, à sa quarante-quatrième session. Quatre sessions de fond devraient suffire pour mener à bien les négociations sur FIDA12. En conséquence, et après consultation des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), les dates suivantes sont proposées:
 - a) Première session: jeudi 13 et vendredi 14 février 2020
 - b) Deuxième session: jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020
 - c) Troisième session: lundi 19 et mardi 20 octobre 2020
 - d) Quatrième session: jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2020
10. Par ailleurs, conformément au paragraphe 6 de la résolution 194/XL, relatif au Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs à sa quarantième session, le Conseil des gouverneurs a décidé "de demander au Secrétariat de procéder à une évaluation du nombre de sièges au Conseil d'administration à la lumière des éventuels transferts qui auraient pu être effectués et de l'évolution du nombre de voix de chacune des listes, évaluation qui devra être communiquée aux États membres pour examen avant le début des consultations sur FIDA12, en vue d'un nouvel examen à ce moment-là".
11. Le Secrétariat a donc procédé à cette évaluation, relevant qu'à ce jour deux États membres, Chypre et Israël, sont passés de la Liste C à la Liste A. Ces transferts ont eu une incidence très négligeable sur la part de voix de chacune des listes: la part de voix de la Liste C a diminué de 0,5% et celle de la Liste A a augmenté en proportion (0,25% pour chaque pays). Plus précisément, si l'on s'en tient aux droits de vote actuels, sur un total de 5 546,927 voix disponibles, la part de voix de la Liste C a diminué de 27,327 voix, tandis que celle de la Liste A a augmenté de 27,430 voix.
12. Les transferts n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de sièges au Conseil d'administration, qui demeure stable à 36 (18 membres et 18 membres suppléants aux termes de la section 5 a) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA). Chypre et Israël ont été ajoutés aux collègues électoraux correspondants à l'intérieur de la Liste A.

Cote du document: GC43/X
 Point de l'ordre du jour: X
 Date: X
 Distribution: Publique
 Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Note à l'intention des Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Ronald Thomas Hartman
 Directeur de la Division de l'engagement,
 du partenariat et de la mobilisation
 des ressources à l'échelle mondiale
 téléphone: +39 06 5459 2610
 courriel: r.hartman@ifad.org

Atsuko Hirose
 Secrétaire du FIDA
 téléphone: +39 06 5459 2254
 courriel: a.hirose@ifad.org

Leon Williams
 Fonctionnaire principal chargé des partenariats
 téléphone: +39 06 5459 2809
 courriel: l.williams@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
 Cheffe
 Gouvernance institutionnelle
 et relations avec les États
 membres
 téléphone: +39 06 5459 2374
 courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante-troisième session
 Rome, 11-12 février 2020

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à examiner et adopter le projet de résolution ci-joint.

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

1. La résolution 203/XLI sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) dispose que la période prévue pour ladite reconstitution est la période triennale débutant le 1^{er} janvier 2019 (voir le paragraphe 1).
2. Aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, "afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement [...] si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes".
3. Afin de garantir l'examen de la disponibilité des ressources en temps voulu, avant l'expiration de la période couverte par FIDA11, le Conseil d'administration a examiné le projet de résolution ci-joint prévoyant l'établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA en septembre 2019, lors de sa cent vingt-septième session, et il a recommandé sa présentation au Conseil des gouverneurs pour examen et adoption.
4. Le Conseil d'administration a retenu un candidat à la présidence externe de la Consultation, pour recommandation au Conseil des gouverneurs. Compte tenu du bilan positif de la présidence externe pendant les Consultations sur FIDA9, FIDA10 et FIDA11, le Conseil d'administration a recommandé de désigner Kyle Peters pour occuper cette fonction à la Consultation sur FIDA12.
5. Cette recommandation est le résultat d'une procédure de sélection transparente et concurrentielle, approuvée par le Conseil d'administration à sa cent vingt-sixième session en mai 2019.
6. Un comité formé de deux membres de la direction et de trois Coordonnateurs a été chargé d'analyser les candidatures et de communiquer leur évaluation des candidats au Président du FIDA.
7. Un appel à candidatures a été publié sur le site web du FIDA du 6 au 31 mai 2019, au titre duquel deux candidatures ont été reçues. L'un des deux candidats s'étant avéré par la suite indisponible, le Comité a convenu que les États membres et la direction auraient de nouveau la possibilité de soumettre des candidatures à l'échéance du 24 juillet. Deux candidatures supplémentaires ont été reçues. Le comité a remis son évaluation de trois candidats admissibles (une femme, deux hommes) au Président du FIDA.
8. Après prise en compte des observations du comité, le Président a sélectionné le candidat à proposer au Conseil d'administration, pour recommandation au Conseil des gouverneurs.
9. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 194/XL, relatif au Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs à sa quarantième session en 2017, le Conseil des gouverneurs a décidé "de demander au Secrétariat de procéder à une évaluation du nombre de sièges au Conseil d'administration à la lumière des éventuels transferts qui auraient pu être effectués et de l'évolution du nombre de voix de chacune des listes, évaluation qui devra être communiquée aux États membres pour examen avant le début des consultations sur FIDA12, en vue d'un nouvel examen à ce moment-là".

10. Le Secrétariat a donc procédé à cette évaluation, relevant qu'à ce jour deux États membres, Chypre et Israël, sont passés de la Liste C à la Liste A. Ces transferts ont eu une incidence très négligeable sur la part de voix de chacune des listes: la part de voix de la Liste C a diminué de 0,5% et celle de la Liste A a augmenté en proportion (0,25% pour chaque pays). Plus précisément, si l'on s'en tient aux droits de vote actuels, sur un total de 5 546,927 voix disponibles, la part de voix de la Liste C a diminué de 27,327 voix, tandis que celle de la Liste A a augmenté de 27,430 voix.
11. Les transferts n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de sièges au Conseil d'administration, qui demeure stable à 36 (18 membres et 18 membres suppléants aux termes de la section 5 a) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA). Chypre et Israël ont été ajoutés aux collèges électoraux correspondants à l'intérieur de la Liste A.

Projet de résolution sur l'établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Résolution .../

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui dispose que, "afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement [...] si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes";

Rappelant en outre que la période arrêtée par le Conseil des gouverneurs dans sa résolution 203/XLI pour la Onzième reconstitution des ressources du FIDA s'achèvera le 31 décembre 2021;

Ayant pris connaissance de la déclaration du Président du FIDA sur la nécessité d'examiner si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes, ainsi que du document GC X y relatif;

Ayant en outre délibéré de la nécessité d'établir la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA;

Prenant note du Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance et des recommandations de celui-ci, et prenant acte du fait que, à sa quarantième session, le Conseil des gouverneurs a approuvé lesdites recommandations (résolution 194/XL);

Décide que:

1. Une Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA ("la Consultation") sera établie pour examiner si les ressources du Fonds sont suffisantes et faire rapport au Conseil des gouverneurs. Compte tenu du bilan positif de la présidence externe pendant les Consultations sur les Neuvième, Dixième et Onzième reconstitutions, le Conseil des gouverneurs désigne Kyle Peters comme président externe de la Consultation. Les attributions du président figurent en annexe à la présente résolution.
2. La première session de la Consultation se tiendra les 13 et 14 février 2020.
3. La Consultation se composera de... .
4. La Consultation présentera un rapport sur les résultats de ses délibérations, éventuellement assorti de recommandations, à la quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs et, le cas échéant, à des sessions ultérieures afin que puissent être adoptées les résolutions appropriées.
5. Le Président du FIDA est invité à tenir le Conseil d'administration informé du déroulement des délibérations de la Consultation.
6. Le Président du FIDA et le personnel sont invités à apporter à la Consultation l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses fonctions de manière efficace et efficace.

Attributions du/de la président(e) de la Consultation

Sous l'autorité de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, le/la président(e):

- a) préside les réunions officielles de la Consultation;
- b) supervise tous les aspects des réunions, débats et délibérations de la Consultation, donne des conseils et apporte son appui au Secrétariat;
- c) examine de manière critique les projets de documents et les rapports établis pour chaque consultation et formule des observations, assurant un contrôle de la qualité et une cohérence stratégique;
- d) avec l'appui du Secrétariat, dresse une synthèse des débats et rédige un résumé de chaque session traduisant avec concision et précision l'état d'avancement des négociations;
- e) dirige et facilite les débats et les négociations entre les États membres, ainsi qu'entre ces derniers et les dirigeants du FIDA, afin de parvenir à un consensus et d'assurer ainsi le bon déroulement de l'examen des ressources du Fonds;
- f) mobilise le soutien extérieur en faveur du FIDA, notamment au niveau politique dans les États membres, en collaboration avec les délégués et la direction du Fonds;
- g) veille à ce que le rapport final et les recommandations formulées dans le cadre de la Consultation soient conformes au mandat de celle-ci, à l'Accord portant création du FIDA et aux autres documents adoptés par le Conseil des gouverneurs;
- h) en collaboration avec le Président et le personnel du FIDA, prépare les réunions et les négociations afin que les questions soient présentées avec efficacité.